Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260302-202603002SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Référence
2026-03-002

Objet de la délibération
FINANCES - SUBVENTIONS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 05/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 2 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, GERARD Séverine, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain.

Excusés : PILLET Emmelyne donne pouvoir à COUDRAIS Marie Laure.
PRODHOMME Arnaud donne pouvoir à ADRUBAL Valéry.

Absents : ATERIANUS Perrine, DAVID Françoise, BAUDU Jérôme.

A été nommé secrétaire : ADRUBAL Valéry.

PAVOINE Alain ne prend pas part au vote pour le Comité des Fêtes (Président)
LEDUC Éric ne prend pas part au vote pour l'ADMR (trésorier adjoint)

Objet de la délibération :
FINANCES - SUBVENTIONS 2026

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les montants suivants :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	subventions accordées	observations
ACCA	300,00 €	
ADMR	1 100,00 €	1€/habitant, convention en cours 2024-2027
Amicale cycliste	800,00 €	
APEL arbre de Noël 2026	1 550,00 €	25€/enfant, 62 élèves 2025-2026
APEL sorties scolaires 2025-2026	4 320,00 €	
ASSMP	1 500,00 €	
ASSMP	1 991,60 €	subvention exceptionnelle achat d'un but de foot (sera affecté à l'actif de la commune)
Association des Soins palliatifs	200,00 €	
Club de la gaieté	460,00 €	
Club gym douce	340,00 €	
FALCO	250,00 €	
MS Dance	250,00 €	
Prévention routière	50,00 €	
Resto du Cœur de Guipry-Messac	600,00 €	
Squat Club	1 700,00 €	
UGSEL	1 600,00 €	
TOTAL	**17 011,60 €**	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Mme Le Maire, Marie-Claire BRAULT